

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 08 Avril 2025

Délibération n° 11-2025

Séance du 08 Avril 2025

Date de convocation :

1^{er} Avril 2025

Date d'affichage :

.....2025

Nombre
de conseillers en exercice

12

de présents

8

de votants

11

L'an deux mil vingt-cinq, le Huit Avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Maryline JOUVEY, Françoise SAVIE EUSTACHE

Messieurs, Alain BŒUF, Gilles GUILLEMETTE Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER.

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS: Messieurs Roger BLIN, Frédéric CHAUVEAU, Yann WOJCIECHOWICZ

ABSENT : Monsieur Yannick LEROY

Objet : Travaux rue des Dannots

Rapporteur : Monsieur Alain BŒUF, Adjoint aux Travaux

Monsieur Alain BŒUF, Adjoint aux Travaux expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération pour faire intervenir une entreprise spécialisée dans la réfection de voirie au niveau de la rue des Dannots.

Un devis a été demandé à l'entreprise PROXI TP pour un montant de 8 064,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,
ACCEPTE cette délibération pour la réalisation des travaux de voirie par l'entreprise PROXI TP,
DONNE pouvoir à Madame le Maire pour accepter et signer le devis pour un montant de 8064,00 €,
AUTORISE Madame le Maire à accepter le paiement de la facture à hauteur de 10 000,00 € après la réception des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOPTÉ** cette délibération à l'unanimité (11 voix POUR)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous- Préfecture le 11 Avril 2025 et affichée le 11/04/2025

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE



[Handwritten signature of Françoise SAVIE EUSTACHE over the stamp]